

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires ni par le biais des réseaux sociaux. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent les déclarer à un adulte et savoir que ces incidents seront gérés rapidement et efficacement. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. La dénonciation est une responsabilité partagée et à l'école Notre-Dame-d'Etchemin tout le monde est concerné!

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école au printemps 2023, encore une fois, nous pouvons constater que les élèves se sentaient généralement en sécurité à l'école. La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente. De plus, un très fort pourcentage d'élèves affirme être soutenu par le personnel lorsqu'ils leur confient une situation de violence. L'enseignement des apprentissages socio-émotionnels par les enseignants et la mise en place de récréations organisées par les éducateurs spécialisés ont contribué à prévenir les manifestations de violence à l'école.

Priorités

En 2024-2025, nos priorités seront de poursuivre les travaux portant sur une gestion plus positive des comportements des élèves. L'enseignement des apprentissages socio-émotionnels auprès des élèves de tous les niveaux sera réinvesti cette année. Certains élèves participeront à des ateliers en sous-groupes avec les éducateurs spécialisés. La mobilisation de tous les membres de l'équipe-école et du service de garde permet d'assurer le suivi nécessaire auprès des élèves concernés et de leurs parents. Nous continuerons de porter une attention plus particulière à la violence verbale. Nous encouragerons le personnel à utiliser les 5 étapes de l'intervention de l'adulte témoin. De plus, nous impliquerons davantage les élèves dans l'organisation d'activités de prévention de la violence.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Assurer un suivi aux parents lors d'un évènement en utilisant de préférence la plateforme Mozaïk.

Rencontres avec les parents lors d'un évènement.

Activités impliquant les parents (activités de transition (Pyja-Mots et Super Fête), participation à des activités sportives, aide-bénévole ponctuelle, journée interculturelle, cérémonie des finissants, etc.).

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Surveillance active lors des récréations et identification des surveillants par l'entremise des bandes réfléchissantes;
- Présence des éducateurs et éducatrices spécialisés aux récréations;
- Implication de la police de Lévis (atelier sur la cyberintimidation et atelier « Unité sans violence »);
- Ateliers sur les apprentissages socio-émotionnels et utilisation de la plateforme *MooZoom* (animés par les titulaires et les TES);
- Impliquer les élèves dans l'organisation d'activités de prévention et travailler sur le climat scolaire;
- Récréations organisées et proposition de jeux par les TES et zone prédéterminée selon les niveaux;
- Enseignement explicite des comportements attendus.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

L'adulte témoin met fin au comportement, nomme le comportement inadéquat, oriente vers le comportement attendu et rencontre les élèves impliqués afin d'obtenir leur version des faits ainsi que l'identification de leur rôle.

L'adulte témoin peut référer à la direction, à une TES, ou encore à un professionnel de l'école. Communication et collaboration avec les parents des élèves concernés (auteur et victime).

Consignation sur Mozaïk et ÉVIO

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Pour la victime : S'assure du bien-être de la victime. Communication et collaboration des parents. Rencontre avec une personne-ressource de l'école afin d'identifier et de prendre conscience de l'émotion vécue par l'enfant. Collaboration avec les Services éducatifs du centre de services scolaire ou les partenaires externes (CISSS ou service de police).

Pour l'intimidateur ou l'auteur de la violence : responsabilisation, réparation des torts, conséquences selon les règles de conduite de l'école et du protocole d'intervention du plan de lutte, suivi auprès des parents, mise en place de moyens et référence vers des ressources externes, au besoin.

Pour les témoins : continuer à valoriser leurs actions, leur donner le temps et l'espace nécessaires pour la dénonciation.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- L'élève doit aller voir un adulte de confiance à l'école ou à l'externe pour signaler les événements de façon anonyme.
- Le parent informé de la situation doit contacter la personne concernée ou la direction d'école.
- Le parent peut aussi formuler une plainte directement au CSSDN.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

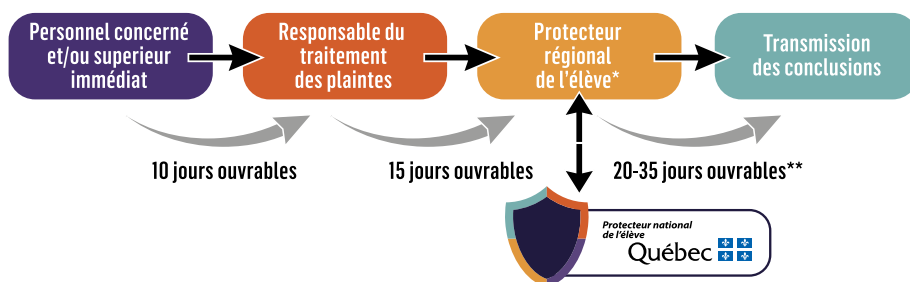
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 10 juin 2024

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2023-2024 ?

- Poursuivre les travaux portant sur une gestion plus positive des comportements des élèves.
- Enseigner les apprentissages socio-émotionnels aux élèves de tous les degrés.
- Mettre en place des sous-groupes avec les éducateurs spécialisés ou le psychoéducateur pour l'enseignement des apprentissages socio-émotionnels.
- Mobiliser les membres de l'équipe-école et du service de garde afin d'assurer le suivi nécessaire auprès des élèves concernés et de leurs parents lors des écarts de conduite.
- Porter une attention plus particulière à la violence verbale.
- Encourager le personnel à utiliser les 5 étapes de l'intervention de l'adulte témoin.
- Impliquer davantage les élèves dans l'organisation d'activités de prévention de la violence.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Enseignement des apprentissages socio-émotionnels auprès des élèves de tous les degrés.
- Ateliers offerts en sous-groupes pour certains élèves avec des éducateurs spécialisés et le psychoéducateur.
- S'assurer de faire les suivis nécessaires auprès des élèves concernés et de leurs parents lors d'écarts de conduite.
- Porter une attention plus particulière à la violence verbale.
- Encourager le personnel à utiliser les 5 étapes de l'intervention de l'adulte témoin.
- Implication d'un support professionnel en psychoéducation pour aider dans certaines situations.
- Prévention par l'entremise de récréations organisées.
- Mise en place de moyens concrets avec des objectifs précis pour certains élèves.
- Favoriser la transmission de notes Mozaïk positives.
- Rencontres de parents avec un membre de la direction lors de situations de violence.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- La prévention et la sensibilisation a un impact positif puisque nous pouvons observer une diminution des notes Mozaïk pour certains élèves concernés.
- Réduction du nombre du nombre d'écarts de conduite en misant sur le fait de faire bouger les élèves et par l'obligation de participer à des récréations organisées.
- Beaucoup de travail reste à faire en lien avec le comportement attendu des élèves, le respect envers les pairs et les adultes ainsi que sur les mesures à mettre en place afin de favoriser la collaboration avec les parents.